



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

## Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

**n° 20221031060 – Demande de soutien auprès de la Région Occitanie au titre du « Pass Commerce de Proximité » pour la création d'un café snack multi services.**

**Monsieur le Maire,**

**Vu** la Délibération n° 20210701063 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

**Vu** la délibération n° 20220118003 en date du 18 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir lors de la vente aux enchères judiciaires de la Licence 4 du café « L'Apérothérapie » au motif qu'il existe pour la Commune un grand intérêt à conserver celle-ci sur son territoire ;

**Vu** la Délibération du Conseil Municipal n° 20220923052 en date du 23 septembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal approuve l'acquisition du bien cadastré section AB n° 74 d'une superficie parcellaire de 81 m<sup>2</sup> constitué d'un local commercial et d'un appartement, afin de créer un débit de boissons à Vinça ;

**Considérant** que la Commune de Vinça ne dispose plus à ce jour de café bénéficiant d'une licence 4 ;

**Considérant** l'importance que revêt la présence d'un café pour un village, destiné à être un lieu de partage et d'échanges intergénérationnels ;

**Considérant** que les propriétaires de la Maison de la Presse à Vinça ont déclaré cessé leur activité portant sur la presse, les jeux et multi services à la fin de l'exercice 2022 ;

**Considérant** le projet de création d'un café snack multi services dans le centre-bourg de Vinça d'un montant global de 199.198,46 € H.T., dont 176.398 € sont subventionnables ;

**Considérant** l'existence du dispositif « Pass Commerce de Proximité » de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée destiné à soutenir les projets de création de commerce ;

### Décide par délégation du Conseil Municipal, de

**Approuver** le plan de financement de l'opération de création d'un café snack multi services portant sur l'acquisition du bien, sur les frais d'études et sur les travaux d'aménagement permettant de concrétiser cette opération ;

**Solliciter** une subvention auprès de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée au titre du « Pass Commerce de Proximité » au taux maximum de 30 % des dépenses éligibles ;

**Signer** ladite demande de subvention en faveur de la création d'un commerce café snack multi services à Vinça.

Fait à Vinça, le 31 octobre 2022.



Le Maire,

**Bruno GUÉRIN.**

